



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire  
du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 6 mars 2012 à 19 h  
7701, boul. Louis- H.-La Fontaine**

---

**PRÉSENCES :**

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement  
M. Gilles Beaudry, Conseiller d'arrondissement  
M. Paul-Yvon Perron, Conseiller d'arrondissement  
Mme Michelle Di Genova Zammit, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement;

**ABSENCES :**

Mme Andrée Hénault, Conseiller de la ville

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Jacques Rioux, Directeur d'arrondissement  
Mme Marie-Thérèse Stephen, Directrice des affaires publiques  
et du greffe et Secrétaire d'arrondissement

---

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

---

**Période de questions du public**

La période de questions du public débute à 19 h et se termine à 19 h 3.

10.01

---

**Période de questions des membres du conseil**

La période de questions des membres du conseil débute à 19 h 3. Aucune question n'a été posée par les membres du conseil.

10.02

---

**CA12 12041**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 mars 2012**

Il est proposé par Michelle Di Genova Zammit

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 mars 2012, tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

10.03

---

**CA12 12042**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 février 2012**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Michelle Di Genova Zammit

et unanimement résolu :

Que le procès verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou tenue le 7 février 2012, à 19 h, soit approuvé.

ADOPTÉE

10.04

---

**CA12 12043**

**Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Division de la planification et du développement du réseau des bibliothèques, de la Direction associée - Bibliothèques pour réaliser la gestion d'un programme d'implantation de la technologie RFID ainsi que des équipements de libre-service et d'autoriser le lancement du ou des appels d'offres dans le but de conclure toutes les ententes pour ce faire**

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la Division de la planification et du développement du réseau des bibliothèques, de la Direction associée – Bibliothèques pour réaliser la gestion d'un programme d'implantation de la technologie RFID ainsi que des équipements de libre-service et d'autoriser le lancement du ou des appels d'offres dans le but de conclure toutes les ententes pour ce faire.

ADOPTÉE

12.01 1120556007

---

**CA12 12044**

**Confirmer la participation de l'arrondissement d'Anjou à l'événement « Une heure pour la Terre », le samedi 31 mars 2012, à 20 h 30**

Considérant que « Une heure pour la Terre » est devenu le plus important événement environnemental au monde;

Considérant que l'arrondissement d'Anjou désire s'engager dans la lutte contre les changements climatiques, véritable menace à notre planète;

Considérant qu'en 2011, les citoyens de 5 200 villes réparties dans 135 pays ont éteint leurs lumières pendant une heure dans le but de combattre les changements climatiques;

En conséquence;

Il est proposé par Michelle Di Genova Zammit

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

Que l'arrondissement d'Anjou prenne part au mouvement « *Une heure pour la Terre* » et éteigne toutes les lumières non essentielles de ses infrastructures municipales pendant une heure, le samedi 31 mars 2012, à 20 h 30;

Que tous les commerçants ainsi que les résidents de l'arrondissement d'Anjou soient invités à suivre le mouvement en éteignant les lumières de leurs commerces et de leurs résidences;

Que tous les arrondissements de la Ville de Montréal ainsi que les municipalités de l'agglomération de Montréal soient encouragés à participer à ce grand événement.

ADOPTÉE

15.01 1123327007

---

**CA12 12045**

**Appuyer la Déclaration de Québec adoptée à l'issue du 10e congrès de l'Organisation mondiale du loisir**

Attendu que le loisir contribue à la qualité de vie et à la santé des personnes et de leur communauté tout autant qu'à leur développement social, économique et culturel;

Attendu que le loisir contribue au développement du capital social des communautés;

Attendu que le loisir offre un environnement propice à l'apprentissage et l'expérimentation de la participation publique, coeur de la vie démocratique;

En conséquence;

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'appuyer la Déclaration de Québec adoptée à l'issue du 10<sup>e</sup> Congrès de l'Organisation mondiale du loisir;

De soutenir et développer l'engagement volontaire des citoyens dans la communauté;

De soutenir et développer les organisations et les associations en loisir du territoire;

D'accroître l'accessibilité, la diversité, la créativité et la sécurité des expériences de loisir;

D'assurer le caractère démocratique et la gouvernance participative de la mise en oeuvre du loisir.

ADOPTÉE

15.02 1120556004

---

#### **CA12 12046**

##### **Proclamer la semaine du 15 au 21 avril 2012, « Semaine de l'action bénévole »**

Considérant que la « Semaine de l'action bénévole » est un moyen privilégié de promouvoir l'action bénévole auprès de la population et de saluer l'oeuvre de milliers de personnes engagées auprès de leur collectivité;

En conséquence;

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Michelle Di Genova Zammit

et unanimement résolu :

De proclamer la semaine du 15 au 21 avril 2012, « Semaine de l'action bénévole », afin de rendre hommage aux bénévoles oeuvrant dans l'arrondissement d'Anjou.

ADOPTÉE

15.03 1120556005

---

#### **CA12 12047**

##### **Adopter la déclaration de la Ville de Montréal pour reconnaître la culture comme le quatrième pilier du développement durable**

Attendu que la Ville de Montréal a tenu le Sommet de Montréal en 2002 qui reconnaissait « Montréal une métropole de création et d'innovation ouverte sur le monde »;

Attendu que la Ville de Montréal était présente lors du quatrième Forum des autorités locales pour l'inclusion sociale de Porto Alegre qui se tenait à Barcelone en 2002 et qui a donné naissance à l'Agenda 21 de la culture inspiré de l'Agenda 21 du Sommet de la Terre de Rio de 1992;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté l'Agenda 21 de la culture en juin 2005;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté la Politique de développement culturel - Montréal métropole culturelle en août 2005 et s'engageait ainsi à « faire de la culture une dimension clé de ses politiques urbaines. Elle contribuera également aux travaux de suivi et de mise en oeuvre de l'Agenda 21 de la culture, tant à l'échelle locale que dans le cadre de ses relations internationales »;

Attendu que le maire de Montréal est vice-président du bureau exécutif de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et que la Ville de Montréal est présidente de sa section Amérique du Nord;

Attendu que la Commission Culture de CGLU veille à la mise en oeuvre de l'Agenda 21 de la culture et que la Ville de Montréal en est l'un des membres fondateurs et aussi vice-présidente depuis novembre 2010;

Attendu que les partenaires (le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Culture Montréal et la Ville) du Plan 2007-2017 - Montréal métropole culturelle se sont engagés à « participer à la promotion et à la mise en oeuvre de l'Agenda 21 de la Culture au sein de la Commission Culture de CGLU »;

Attendu que le gouvernement du Québec a lancé en 2011 une démarche importante de consultation pour se doter d'un Agenda 21 de la culture pour le Québec, une première pour une nation, et que cet agenda aura un impact sur l'ensemble de ces ministères, agences et partenaires dont les villes;

Attendu que le Bureau exécutif de CGLU a reconnu par l'adoption d'une déclaration la culture comme quatrième pilier du développement durable en novembre 2010 en appui aux travaux réalisés, notamment, par la Commission Culture, l'UNESCO et par le Sommet mondial sur le développement durable;

Attendu que cette déclaration internationale reconnaît que la croissance économique, l'inclusion sociale et l'équilibre environnemental ne peuvent à eux seuls refléter toutes les dimensions de nos sociétés mondialisées;

Attendu que cette déclaration internationale affirme que la culture, dans toute sa diversité, est nécessaire pour trouver les réponses aux défis se posant à l'humanité actuellement;

Attendu que cette déclaration internationale se décline en deux aspects :

- le développement du secteur culturel en soi;
- la garantie que la culture occupe une place légitime dans toutes les politiques publiques;

Attendu que la Ville élabore actuellement un Plan de développement urbain qui dessinera l'avenir de Montréal;

Attendu que la Ville procède actuellement à une réflexion participative sur les Quartiers culturels en concertation avec les arrondissements, organismes et partenaires;

Attendu que la perspective culturelle est incluse dans de la plupart des politiques publiques de la Ville dont le Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015 ainsi que dans le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 qui vise à mettre le développement durable au coeur du fonctionnement de l'administration municipale;

Attendu que la Ville de Montréal a été interpellée par le Secrétariat Mondial de CGLU pour que cette position politique soit diffusée le plus largement possible d'ici au Sommet de la Terre de Rio + 20 (Conférence mondiale des Nations unies sur le développement durable) qui se déroulera en juin 2012;

Attendu la résolution CM11 0984 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Montréal à sa séance du 19 décembre 2011 et la résolution CG12 0021 adoptée par le conseil d'agglomération de Montréal à sa séance du 26 janvier 2012;

En conséquence;

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'adopter la déclaration faite par la Ville de Montréal de contribuer à reconnaître la culture comme le quatrième pilier du développement durable.

ADOPTÉE

15.04 1120556006

---

#### **CA12 12048**

**Annuler le contrat adjugé par la résolution numéro CA11 12307 du 6 décembre 2011 à la compagnie C.T.I. Construction (9153-7209 Québec inc.) pour le remplacement d'une conduite d'égout combiné sur le boulevard de Châteauneuf près de l'intersection de l'avenue**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'annuler le contrat adjugé en vertu de la résolution numéro CA11 12307 adoptée par le conseil d'arrondissement à la séance du 6 décembre 2011, à la compagnie C.T.I. Construction (9153-7209 Québec inc.), pour le remplacement d'une conduite d'égout combiné sur le boulevard de Châteauneuf près de l'intersection de l'avenue Baldwin.

ADOPTÉE

20.01 1123557006

---

#### **CA12 12049**

**Approuver l'avenant 01 au bail de location intervenu avec la Société immobilière du Québec d'une partie du lot 1 004 558 située sur la rue Jarry, contigu au parc André-Laurendeau, pour l'aménagement d'un terrain de soccer**

Il est proposé par Michelle Di Genova Zammit

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'approuver l'avenant numéro 01 au bail intervenu le 11 juin 2007 avec la Société immobilière du Québec approuvé en vertu de la résolution CA7 12086 du 3 avril 2007, par lequel la Ville de Montréal — Arrondissement d'Anjou loue de ladite Société, pour une période de deux ans, soit du 15 mai 2012 au 14 mai 2014, une partie du lot numéro 1 004 558, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située au 7510 de la rue Jarry, pour maintenir le terrain de soccer qui y est aménagé, moyennant un loyer annuel de 18 655 \$, le tout, selon les termes et conditions prévus audit avenant joint au sommaire décisionnel numéro 1110556037 endossé par Mme Hélène Bouchard, directrice de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social, en date du 13 février 2012;

D'autoriser à cette fin une dépense de 37 310 \$, en sus des taxes et de l'ajustement sur la base de la variation du compte de taxes de l'année 2013-2014;

D'autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer, pour et au nom de l'arrondissement d'Anjou, tous les documents inhérents à ce bail;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire.

ADOPTÉE

20.02 CTA1110556037

---

**CA12 12050**

**Autoriser le lancement de l'appel d'offres public pour le contrat 2012-03, relatif à la réfection de trottoirs et au rapiéçage de pavage sur diverses rues (2012)**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour le contrat numéro 2012-03, relatif à la réfection de trottoirs et au rapiéçage de pavage sur diverses rues (2012);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.03 CTA1125190002

---

**CA12 12051**

**Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour le contrat 2012-06, relatif aux travaux de remplacement d'une conduite d'égout combiné sur le boulevard de Châteauneuf, près de l'intersection de l'avenue Baldwin**

Il est proposé par Michelle Di Genova Zammit

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'autoriser le lancement de l'appel d'offres public pour le contrat numéro 2012-06, relatifs aux travaux de remplacement d'une conduite d'égout combiné sur le boulevard de Châteauneuf, entre deux regards d'égouts existants qui seront remplacés, et ce, sur une distance d'environ 30 mètres linéaires, près de l'intersection de l'avenue Baldwin.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.04 CTA1125190004

---

**CA12 12052**

**Adjuger un contrat pour l'aménagement d'un écran visuel derrière le garage municipal sis au 7171, rue Bombardier (S.6771)**

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Michelle Di Genova Zammit

et unanimement résolu :

D'adjuger à la compagnie Les Entrepreneurs Bucaro inc., le contrat relatif à l'aménagement d'un écran visuel derrière le garage municipal sis au 7171 de la rue Bombardier, pour un montant de 86 724,78 \$, en sus des taxes applicables, le tout, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation numéro 6771;

D'imputer des dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.05 CTA1123557005

---

**CA12 12053**

**Adjudication de contrats, soumissions sur invitation**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'adjuger le contrat suivant, le tout, selon les conditions énumérées ci-après, à savoir :

Objet : Distribution de bacs de matières recyclables sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou  
Adjudicataire : Loubac inc.  
Montant : 42 894,30 \$, taxes incluses  
Soumission / 6778  
Demande d'achat

De ratifier le contrat suivant, le tout, selon les conditions énumérées ci-après, à savoir :

Objet : Location de camions avec opérateurs pour la période de déneigement 2011-2012  
Adjudicataire : Selon la liste des camionneurs jointe au sommaire numéro 1123557007 endossé par Mme Michelle Paquin, chef de la Division des ressources financières et matérielles, en date du 28 février 2012  
Montant : Coût unitaire : 1,60 \$ le mètre cube, plus taxes  
Soumission / 6772  
Demande d'achat

D'imputer des dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.06 CTA1123557007

---

**CA12 12054**

**Rapport sur les décisions déléguées pour la période du 28 janvier au 24 février 2012 et sur les listes des bons de commande, des demandes de paiement et des virements budgétaires pour la période comptable de janvier 2012**

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

De recevoir le rapport du directeur d'arrondissement faisant état des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA 50), comprenant la liste des décisions prises pour la période du 28 janvier au 24 février 2012, ainsi que la liste des bons de commande, des demandes de paiement, ainsi que des virements budgétaires pour la période comptable de janvier 2012.

ADOPTÉE

30.01 1123327008

---

**CA12 12055**

**Adoption du Règlement RCA 81, autorisant un emprunt au montant de 100 000 \$ pour le financement de travaux dans différents parcs de l'arrondissement d'Anjou**

Attendu qu'en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir lu le texte du règlement RCA 81, autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour le financement de travaux dans différents parcs de l'arrondissement d'Anjou et renoncent à sa lecture;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au règlement et au sommaire décisionnel;

Attendu que l'avis de motion M-2012-1 a été donné par le conseiller Gilles Beaudry à la séance du 7 février 2012;

En conséquence;

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

Que le règlement numéro RCA 81, autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour le financement de travaux dans différents parcs de l'arrondissement d'Anjou, soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE

40.01 1123557002

---

**CA12 12056**

**Adoption du Règlement RCA 82, autorisant un emprunt au montant de 150 000 \$ pour la réalisation de travaux de rénovation à la mairie d'arrondissement afin de répondre aux exigences d'accessibilité universelle aux bâtiments municipaux**

Attendu qu'en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir lu le texte du règlement RCA 82, autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour la réalisation de travaux de rénovation à la mairie d'arrondissement afin de répondre aux exigences d'accessibilité universelle aux bâtiments municipaux, et renoncent à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Attendu que l'avis de motion M-2012-2 a été donné par le conseiller Andrée Hénault à la séance du 7 février 2012;

En conséquence;

Il est proposé par Michelle Di Genova Zammit

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

Que le règlement numéro RCA 82, autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour la réalisation de travaux de rénovation à la mairie d'arrondissement afin de répondre aux exigences d'accessibilité universelle aux bâtiments municipaux, soit adopté tel qu'il a été rédigé;

Que la secrétaire d'arrondissement tienne à la disposition des personnes habiles à voter pour ce règlement, un registre, le 26 mars 2012, de 9 h à 19 h;

Que la secrétaire d'arrondissement soit autorisée à publier, selon la loi, l'avis aux personnes habiles à voter sur ledit règlement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

40.02 CTA1123557004

---

**M-2012-3**

**Avis de motion - Règlement RCA 4-20, modifiant le règlement concernant la tarification de certains biens, services ou activités de l'arrondissement d'Anjou (RCA 4-11)**

Le conseiller Paul-Yvon Perron donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il présentera pour étude et adoption, un règlement modifiant le Règlement concernant la tarification de certains biens, services ou activités de l'arrondissement d'Anjou (RCA 4-11).

40.03 1122072002

---

**CA12 12057**

**Accorder une dérogation mineure aux 8415-8417, avenue du Mail**

Attendu la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 6 février 2012;

Attendu que les personnes présentes ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

En conséquence;

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage RCA 40, pour le bâtiment résidentiel situé aux 8415-8417 de l'avenue du Mail, sur le lot numéro 1 112 005 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'après le certificat de localisation réalisé par M. Louis-Philippe Fouquette, arpenteur-géomètre, en date du 21 septembre 2009, sous le numéro 610 de ses minutes, afin de d'autoriser la marge latérale gauche de 2,11 mètres telle qu'existante, alors que ledit règlement exige une marge latérale minimale de 2,15 mètres.

ADOPTÉE

40.04 1125365011

---

**CA12 12058**

**Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) au 7500, boulevard des Galeries-d'Anjou**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Michelle Di Genova Zammit

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de modification d'une enseigne communautaire au sol pour le bâtiment identifiant l'occupant « Banque Nationale » situé au 7500 du boulevard des Galeries-d'Anjou, sur le lot numéro 1 005 110 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément au plan préparé par la firme Atelier de l'affichage, révisé en date du 26 janvier 2012.

ADOPTÉE

40.05 1125365010

---

**CA12 12059**

**Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) au 6324, avenue Cairns**

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'agrandissement visant l'ajout d'un deuxième étage au bâtiment résidentiel situé au 6324 de l'avenue Cairns, sur le lot numéro 1 114 315 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout, conformément au certificat de localisation préparé par M. Réjean Archambault, arpenteur-géomètre, en date du 29 novembre 2011, sous le numéro 53394 de ses minutes, ainsi qu'aux plans réalisés par la firme « Dessin Drummond inc. », datés du 10 janvier 2012.

ADOPTÉE

40.06 1125365012

---

**CA12 12060**

**Modifier la résolution numéro CA11 12291 du 1er novembre 2011, Création de la Direction du développement du territoire et études techniques**

Il est proposé par Michelle Di Genova Zammit

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

De modifier la résolution numéro CA11 12291, adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 1<sup>er</sup> novembre 2011, de la façon suivante :

- remplacer, dans l'objet de la résolution, ainsi qu'aux deuxième et sixième paragraphes, les mots « Direction du développement du territoire » par les mots « Direction du développement du territoire et études techniques »
- remplacer, au deuxième paragraphe, les mots « Directeur du développement du territoire » par les mots « Directeur du développement du territoire et études techniques ».

ADOPTÉE

50.01 1124130001

---

**CA12 12061**

**Nomination d'un membre au conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou**

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

De recommander au Conseil d'agglomération de Montréal la nomination de M<sup>me</sup> Carole Laforest, présidente de la firme Carole Laforest Conseil inc., à titre de membre du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou provenant du milieu des affaires et/ou de la Commission scolaire, pour la période du 15 décembre 2011 au 31 mars 2012, et ce, en remplacement de M. Enrique Rosano.

ADOPTÉE

51.01 1121597002

---

#### **CA12 12062**

**Modifier la résolution CA11 12324 du 6 décembre 2011, désignation du maire suppléant d'arrondissement pour le mois d'avril 2012**

Il est proposé par Michelle Di Genova Zammit

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

De modifier la résolution CA11 12324, adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 6 décembre 2011, de façon à désigner le conseiller Paul-Yvon Perron comme maire suppléant d'arrondissement pour le mois d'avril 2012, en remplacement du conseiller Michelle Di Genova Zammit.

ADOPTÉE

51.02 1122911002

---

#### **Dépôt de documents**

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement des documents suivants :

- Procès-verbal de la séance publique de consultation du Comité d'étude des demandes de démolition tenue le 16 janvier 2012.

60.01 1125365013

- Compte-rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 janvier 2012.

60.02 1125365014

- Compte rendu de la réunion du comité de circulation de l'arrondissement d'Anjou tenue le 13 décembre 2011.

60.03 1125190001

- Procès-verbal de la réunion de la Commission du soutien aux organismes tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

60.04 1123835001

**CA12 12063**

**Levée de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 mars 2012**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Michelle Di Genova Zammit

et unanimement résolu :

Que la présente séance soit levée à 19 h 20.

ADOPTÉE

70.01

---

---

Luis Miranda  
Maire d'arrondissement

---

Marie-Thérèse Stephen  
Directrice des affaires publiques et du  
greffe et Secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement  
tenue le 3 avril 2012.